

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 27.01.2025 / 04

LUNDI 27 JANVIER 2025 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 39
Nombre de pouvoirs : 7
Absents sans pouvoirs : 23
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **27 JANVIER**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Jack BOISJOLY, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mme Charlotte CHEVALLIER, pouvoir à Mr Didier LALLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mr Jack BOISJOLY
- Mr Daniel HOULLEMARE, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mr Christophe LERNER, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Mireille DROUET
- Mr Mickaël FOUQUET.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mme Jeannine LECLERC
- Mr Dominique LESUFFLEUR
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE est désigné secrétaire de séance.

LIVAROT – DEMANDE DE SUBVENTIONS – SECURISATION ET RESTAURATION DE LA FACADE DE L’EGLISE SAINT OUEN DE LIVAROT – PRIORITE N°2

Vu l’urgence des travaux de sécurisation et de restauration de l’Eglise Saint Ouen de Livarot, la commune de Livarot-Pays d’Auge souhaite restaurer la façade ouest. Les travaux consisteraient à reprendre toutes les maçonneries en pierre de taille. Dans l’immédiat, une purge va être réalisée fin janvier pour éviter les chutes de pierres.

Le plan de financement prévisionnel s’établit comme suit :

Dépenses :

Honoraires en études préalables :	60 00,00 €
Travaux Façade Ouest Estimation (études en cours)	900 00,00 €

Total H.T **960 000,00 €**

Recettes :

Etat – DETR et/ou DSIL 40 %	384 000,00 €
Conseil Départemental 50 % (Plafond 100 000€)	50 000,00 €
Mécénat (Fondation Patrimoine)	10 000,00 €
Autofinancement	516 000,00 €

Total H.T **960 000,00 €**

Afin d’obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, les élus auront à prendre une délibération pour :

- Solliciter un financement de l’Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL ;
- Solliciter un financement du Conseil Départemental dans le cadre du patrimoine historique ;
- Autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un mécénat avec la fondation du Patrimoine ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à trente-huit voix pour et une abstention :

- **SOLLICITE** un financement de l’Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL ;
- **SOLLICITE** un financement du Conseil Départemental dans le cadre du patrimoine historique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place un mécénat avec la fondation du Patrimoine ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 28 janvier 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d’Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

